

**[Réponse par mel du 29/10/2024]**

Bonjour

Je suis opposée au projet relatif à la comptabilisation des produits des ventes de biens et de services.

En effet cette dernière a pour effet de modifier la comptabilisation des recettes en décalage avec la facturation et notamment sur des notions de lissage de ce dernier ne semble pas répondre au quotidien des TPE PME mais à des problématiques de grosses entreprises et va tendre aux normes IFRS adaptées aux grandes entreprises.

Le plus grand nombre d'entreprises est représenté par les TPE PME et une modification des normes comptables en ce sens ne correspond pas à leur quotidien et ne permettra pas une présentation réelle de leur réalité économique et fiscale.

Sophie CHANSON  
Cabinet Adexial  
5, rue Marie de Lorraine  
37700 la ville aux dames